



Placard tombé à qui de le réparer???

Par **terence**, le **01/07/2008** à **12:00**

Bonjour,

Voilà actuellement je loue un t1 à marseille, quand j'ai loué cet appartement il y avait un placard dans la cuisine, un mois après il est tombé car il était fixé sur du placo est n'a pas tenu. J'ai prévenu ma propriétaire qui est en italie et qui n'a rien fait. Maintenant je vais partir de l'appartement et la propriétaire me dit de remettre le placard mais je ne sais pas si c'est mon devoir de le faire ou pas étant donné qu'il était mal construit (enfin celui qui la construit n'a pas pensé à la tenu du placard).

D'ailleurs j'ai un autre soucis, quand je l'ai loué il y avait un chauffage près du plafond dans la salle de bain, mais comme elle n'arrivé pas a le faire marcher sur l'état des lieux il est marqué que le chauffage ne marché pas, mais par la suite j'ai trouvé comment le faire marché et je l'ai utilisé mais il a fait fondre le plafond en plastique donc est-ce a moi de réparer le plafond ou pas?

Merci pour toutes vos réponses d'avance et de m'accorder un peu de votre temps.

Cordialement vy

Par **domi**, le **01/07/2008** à **22:40**

Bonsoir , concernant le chauffage , indiscutablement il vous appartient de remettre le plafond en état . Concernant le placard , si vous pouvez le remettre , remettez le car la propriétaire risque de ne pas vous rembourser la caution ! Etes vous passé par agence ou direct propriétaire ? Domi